

REGLEMENT DE JEU CONCOURS

1-ORGANISATION

L'association « DES AILES POUR TOUS » inscrite au Répertoire National des Associations N° : W343032894 ; SIREN : 938473154 ; SIRET : 93847315400012 , organise du 18 juillet 2025 à 12h au 15 octobre 2025 à 23H59 sur internet un jeu-concours avec obligation d'achat .

Ce jeu-concours est accessible à l'adresse internet : www.des-ailes-pour-tous.org

Toutes les marques , logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété intellectuelle . Toute reproduction non autorisée de ces marques logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales . Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès ainsi que les textes , commentaires , illustrations ou images reproduits sur le site auxquels il permet l'accès sont l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales .

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours .

2-PARTICIPATION

Ce jeu-concours est soumis à l'obligation d'un achat et est ouvert à toute personne majeure résidant en France ou à l'étranger , à l'exclusion des membres de l'Association organisatrice ainsi que leur famille . Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu-concours et accepter le présent règlement . L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et le cas échéant disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation .

3-MODE DE PARTICIPATION

Pour participer les candidats devront se connecter sur le site : www.des-ailes-pour-tous.org

Le participant dispose alors d'une offre pour participer au jeu-concours ; cette offre consiste en l'achat d'un tee-shirt d'une valeur de 34,99 € , étant précisé que le candidat qui achète un tee-shirt obtiendra un droit de participation gratuite au jeu-concours . Les candidats peuvent acheter autant de tee-shirt qu'ils le souhaitent pour autant de participation au jeu-concours . Exemple : si un candidat achète 5 tee-shirt , il aura 5 participations au jeu-concours . Les candidats devront renseigner les informations demandées en ligne soit : leur nom , prénom ainsi que leurs coordonnées complètes : adresse , date de naissance , email , téléphone . Les candidats devront suivre les instructions indiquées sur le site pour valider leur participation . La participation au jeu-concours de l'Association organisatrice s'effectue uniquement par voie électronique sur le site : www.des-ails-pour-tous.org et à l'exclusion de tout autre mode de participation . Les candidats certifient que leurs données sont exactes . Toute fausse déclaration et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation du participant et des lots . Une fois inscrit les participants auront la possibilité de modifier certaines informations . Pour participer valablement au jeu-concours , les candidats devront se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas sur les services en ligne de l'Association organisatrice et sur ceux de ces partenaires ainsi que toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen .

4-TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera réalisé à l'issue du jeu-concours , la date et l'heure du tirage au sort pourront éventuellement être décalées en fonction des aléas , dans ce cas les participants seront prévenus . Les gagnants autorisent l'Association à publier leur nom sur internet ou sur tout autre support qu'elle jugera utile . Les lots seront remis aux gagnants qui devront les retirer auprès de l'organisateur . En aucun cas les lots seront envoyés . Le lot non réclamé dans un délai de Trois mois après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le gagnant . Les gagnants autorisent l'Association organisatrice à utiliser leurs noms prénoms , photos , lieu géographique , ville dans toute manifestation promotionnelle , sur les services en ligne de l'Association organisatrice et/ou ceux de ces partenaires , sans que cette utilisation puisse donner droit et rémunération autres que les lots gagnés .

5-LES LOTS

Les lots suivants seront attribués à l'occasion du tirage au sort :

A:1 Ferrari 458 Spéciale A , valeur 850000 €

B :1 Ferrari 430 Scuderia , valeur 350000 €

C :1 Ferrari 612 Boite Manuelle , valeur 300000 €

les lots sont strictement nominatifs et ne peuvent pas être cédés à une autre personne . Si il est mineur , il devra justifier de l'autorisation de participer comme indiqué dans le présent règlement . Les lots non réclamés ne seront pas remis en jeu et resteront à l'Association organisatrice .

6-DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront directement prévenus par l'organisation du jeu-concours par téléphone et/ou par courrier et/ou par email de leur gain . Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription . En cas de contestation , seuls les listings des participants de l'Association organisatrice feront foi .

7-COLLECTE D'INFORMATIONS – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les renseignements fournis pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique . Les participants autorisent l'organisateur du jeu-concours à diffuser le nom prénom ville du gagnant à des fins purement informatiques en ayant avant obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et conformément à la législation en vigueur . Il est rappelé que conformément à la loi , les participants bénéficient auprès de l'organisation d'un droit d'accès et de rectification pour des données les concernant . Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retiré du fichier à tout moment , ils bénéficient d'un droit d'accès de rectification et de radiation conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 , modifiée par la loi n° 2004-801 du 06 aout 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 . Par conséquent en application de la loi n) 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique aus fichiers et aux libertés ,vous disposez des droits d'opposition art.26de la loi , d'accès art. 34 à 38 de la loi de rectification et de suppression art.36 de la loi des données vous concernant . Vous pouvez exiger que soient rectifiées complétées mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexacts incomplètes équivalentes équivoques ou périmées en écrivant à l'organisation du jeu-concours .

8-RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE – PROLONGATION – ANNEXES

Il est rappelé que l'internet n'est pas un réseau sécurisé . L'Association organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers ; sauf accord préalable aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web sauf à engager sa responsabilité .L'Association organisatrice ne peut être tenue responsables du mauvais fonctionnement du ou des sites et/ou du jeu-concours pour un navigateur donné . L'Association organisatrice ne peut être tenu responsable pour des dysfonctionnement dont elle ne serait pas la cause .

L'Association organisatrice se réserve le droit en cas de force impérieuse d'écourter de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours ou session si les circonstances l'exigeaient , sa responsabilité ne saurait être engagée . En vertu et au sens de l'Article 1148 du Code Civil ,le présent jeu-concours pourrait être annulé en cas de force majeure sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement .

9-RECLAMATION

Toute contestation ou réclamation à ce jeu-concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la clôture de celui-ci .

10-ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière au présent règlement .

11-OBTENTION DU REGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée à l'organisateur .

12-LOI APPLICABLE

Le jeu-concours , le règlement et son interprétation ont soumis à la loi française